

Service d'immatriculation agréé et habilité par le Ministère de l'Intérieur

Pour la vente d'un véhicule, pensez à compléter et signer le Cerfa Certificat de cession d'un véhicule d'occasion par les deux parties en deux exemplaires originaux.

Vous êtes le vendeur du véhicule?

Vous disposez d'un délai légal de 15 jours pour déclarer la vente de votre véhicule. Enregistrez la cession de votre véhicule en ligne et évitez les problèmes. Tant que la vente n'est pas enregistrée toute éventuelle contravention intervenant jusqu'à la demande de nouvelle carte grise de l'acheteur vous sera automatiquement adressée.

Enregistrez la déclaration de cession de votre véhicule :

[Déclarer la vente de mon véhicule](#)

Vous êtes l'acheteur ?

Roulez sereinement en déclarant le changement de propriétaire du véhicule. La loi prévoit un délai de 30 jours pour le changement de titulaire. Si vous ne régularisez pas votre situation, vous risquez une amende de classe 4 d'un montant forfaitaire de 135 €.

Effectuez votre changement de titulaire :

[Demandez ma carte grise](#)



nouvellecartegrise™.fr

PAYEZ EN 3 X
SANS FRAIS

ET RECEVEZ VOTRE
CARTE GRISE
IMMEDIATEMENT

Votre carte grise en ligne
Simple et rapide

BON DE RÉDUCTION

- 10 €

Coupon de réduction : 10ENCG18

Code de sécurité : 10ENCG18

Service carte grise en ligne habilité par le
Ministère de l'intérieur